



Ënnerschiddlech Schoulen fir ënnerschiddlech Schüler

Visite
DES LYCÉES



Premier bilan
après 25 visites

1. L'OBJECTIF DES VISITES

Dans sa méta-étude « Visible Learning », publiée en 2009, le chercheur néo-zélandais John Hattie donne une réponse à la question « Qu'est-ce qui fonctionne le mieux pour la réussite scolaire? » et y renforce le rôle des enseignants dans la mesure où ce sont eux qui ont le plus d'influence sur la réussite des élèves. C'est dans cette optique que s'inscrit la tournée des lycées que le ministre a engagée en janvier 2016 et qui se poursuivra jusqu'en décembre 2016 : pour soutenir le développement scolaire dans les écoles et dans les classes ; pour définir une politique éducative au plus près du terrain !

Ainsi, l'objectif principal des visites des lycées est de développer l'École **avec** les acteurs du terrain, de renforcer la qualité scolaire des établissements en soutenant les lycées dans **leur** développement scolaire, d'écouter les défis et les contraintes du terrain, de valoriser les réponses que chaque lycée a trouvées par rapport à **ses** défis et **ses** contraintes, d'encourager chaque lycée à renforcer **son** profil et à concrétiser **sa** vision. C'est également une des priorités du programme gouvernemental 2013-2018 qui prévoit de concéder aux lycées une plus grande marge de manœuvre dans la réalisation de leur vision.

Ainsi, le principe de l'autonomie des établissements se fonde sur le constat que les écoles ne sont pas toutes identiques ; chaque établissement offre ses propres voies de formation, accueille des groupes d'élèves hétérogènes et a recours à ses propres approches pédagogiques et didactiques. L'objectif de l'autonomie est de donner aux écoles la possibilité de prendre les décisions face aux défis (pédagogiques, organisationnels et techniques) auxquels elles sont confrontées.

Il s'agit là d'un changement de paradigme; ce n'est plus le ministère qui décrète ce que les écoles doivent réaliser, mais c'est lui qui pose le cadre général dans lequel les écoles peuvent évoluer. Le principe de l'autonomie se fonde donc sur le constat que dans un système de plus en plus complexe, une grande partie des phénomènes doit s'appréhender au plus près du terrain. Aux acteurs du terrain revient un statut d'agent et non d'exécutant pour qu'ils soient les forces vives de toute rénovation et innovation.

ET L'INNOVATION EST PRÉSENTE DANS NOS LYCÉES !

Les lycées ont trouvé des réponses innovantes aux défis auxquels ils doivent faire face ; il appartient dès lors au ministère de veiller à poser un cadre légal qui n'est pas contraire à leurs pratiques mais qui les soutient dans leur diversité à l'image de leurs élèves qui sont de plus en plus hétérogènes (« ënnerschiddlech Schoulen fir ënnerschiddlech Schüler »).



2. LE DÉROULEMENT DES VISITES

Les visites sont organisées de janvier à décembre 2016 à raison d'une ou de deux fois par semaine. C'est l'occasion idéale de se rendre compte de la force innovatrice des établissements, de valoriser les efforts effectués, de mettre en commun les réflexions et les préoccupations. Les visites sont des moments conviviaux lors desquels les représentants de la communauté scolaire (direction, enseignants, membres de l'équipe socio-éducative, membres du SPOS, élèves, parents, ...) présentent leur école, leurs ambitions, leurs projets.

3. LA SITUATION DANS LES LYCÉES : PRATIQUES INNOVANTES EN RÉPONSE AUX DÉFIS LES PLUS DIVERS

Force est de constater que les lycées sont dynamiques et que les réponses aux défis, souvent identiques, varient d'un établissement à l'autre.

Après la visite de vingt-cinq lycées et la présentation de quelque 150 projets dans les domaines les plus divers du développement scolaire (développement de l'enseignement et de l'apprentissage, développement du personnel et développement de l'organisation de l'établissement), le ministère dégage **cinq grands défis** auxquels les lycées doivent faire face mais auxquels ils ont tous trouvé des réponses différentes à l'image de leur vision et de leur population scolaire.

Ces défis sont :

1. L'ACCOMPAGNEMENT, L'ENCADREMENT ET L'APPUI
2. L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
3. L'INCLUSION
4. LA PARTICIPATION DES PARENTS
5. L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE

Pour ces cinq défis, le ministère organisera à partir de l'année scolaire 2016-2017, des journées de concertation, de mise en commun et de mise en réseau afin d'aboutir à des cadres de référence qui tiennent compte de la réalité scolaire.



4. UNE PREMIÈRE CONCLUSION

Face à ce dynamisme dans les lycées, le cadre légal - quant à lui - n'a subi aucun changement depuis 2004. Les lycées se sont ainsi développés en dépit de la législation qui a battu de l'aile, ils l'ont dépassée et il devient urgent de l'adapter aux exigences du terrain, de la conformer à la diversité des lycées, de faire en sorte qu'elle les soutienne et les encourage dans leur élan et leurs démarches.

Au niveau des établissements scolaires, il s'agit de poser un cadre qui accorde une plus grande autonomie aux lycées et qui leur permet de se doter de concepts ou de démarches pour les cinq défis - énumérés ci-dessus - en s'appuyant sur un cadre de référence souple. Un exemple de cadre de référence est celui qui se met en place pour l'orientation scolaire et professionnelle dans le contexte du projet de loi sur la Maison de l'Orientation qui prévoit que chaque lycée se dote d'une démarche d'orientation conformément à un cadre élaboré par le SCRIPT, en concertation avec les lycées et les acteurs de la Maison de l'Orientation. <http://orientation.script.lu/>

Il va de soi que la diversité des lycées entraîne un besoin plus ciblé en personnel. L'introduction de postes à profil, conçus dans le cadre de la réforme de la Fonction Publique, permettra aux lycées - dans la mesure du possible - d'engager du personnel qui correspond à leurs besoins.

Toute innovation a besoin de structures et de cohérence ! Il convient donc de mettre en place un outil qui permet aux lycées de réunir tous leurs projets, toutes leurs actions et toutes leurs initiatives en y apportant une cohérence et une boussole sur-mesure : il s'agit du plan de développement scolaire que chaque lycée se donnera à partir de la rentrée 2017 et qui lui permettra de mettre en œuvre ses priorités de manière structurée et en accord avec sa communauté scolaire.

Au niveau du ministère, les services du ministère s'appliquent à améliorer la gouvernance du système éducatif en se mettant au service des usagers par l'instauration de deux guichets (pour les questions pédagogiques et les questions administratives) afin de faciliter le travail et le dialogue avec les partenaires internes et externes.

La vision du ministère est celle d'une administration performante avec des procédures de travail transparentes et qui veille au respect de la législation et des cadres de référence dans le contexte de l'autonomie.

Au niveau de la rédaction de textes légaux, le projet de loi sur la réforme du lycée déposé en 2013 sera adapté pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire dans la mesure où l'offre des sections nationales existantes peut être adaptée différemment selon les établissements.

Car une des conclusions que le ministre tire de sa tournée, c'est que les lycées n'ont pas besoin de sections définies de façon identique sur le plan national selon la devise « un lycée unique pour tous », mais de sections dont l'orientation (scientifique, linguistique, culturelle, ...) est certes la même mais qui peuvent se décliner différemment selon le profil du lycée par une combinaison différente des disciplines ou l'introduction de nouvelles disciplines par la voie des cours à option.

La même conclusion peut être tirée pour les classes inférieures de l'enseignement secondaire technique : nul besoin de prévoir une différenciation externe des niveaux pour les classes de 8e et de 9e alors que l'on constate que les lycées réagissent différemment face à ce défi : en prévoyant des auditoriums séparés ou en faisant une différenciation interne en classe.

La suite de la tournée du ministre dans les lycées reprendra en septembre !

· Lycée technique d'Esch-sur-Alzette · Lycée technique du Centre · Lycée technique Michel Lucius · École privée Fieldgen · Lycée technique pour professions de santé · Lycée Michel Rodange · Lycée technique de Bonnevoie · Lycée Nic Biever Dudelange · Lycée technique hôtelier Alexis Heck · École de la 2e chance · Lycée Hubert Clément Esch · Lycée technique ECG · École privée Sainte-Anne · Lënster Lycée · Lycée technique agricole · Athénée de Luxembourg · Lycée Josy Barthel · Lycée Robert Schuman · Lycée de Garçons Esch · Lycée classique de Diekirch · Lycée Bel-Val · École privée Marie-Consolatrice · Lycée Ermesinde · Lycée technique Mathias Adam · Lycée technique d'Ettelbruck · Sportlycée · Nordstad Lycée · Lycée des Arts et Métiers · Lycée du Nord · Lycée Aline Mayrisch · Atert Lycée Redange · Lycée technique pour professions éducatives et sociales · Schengen-Lyzeum · Lycée classique d'Echternach · Lycée de Garçons Luxembourg · École internationale de Differdange · Lycée technique Joseph Bech · Lycée technique de Lallange · Lycée technique privé Emile Metz · Lycée privé Notre-Dame